



Genève, le 1^{er} juillet 2026

Le Conseil d'Etat

2595-2026

- Monsieur Albert RÖSTI
Conseiller fédéral
Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
(DETEC)
3003 Berne

Par courriel :

- verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch

Concerne : modifications d'ordonnances relevant de la compétence de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN)

Monsieur le Conseiller fédéral,

La consultation de votre département visée en titre datant du 15 avril 2026 nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Notre Conseil prend favorablement acte des révisions d'ordonnances du domaine de l'énergie. Elles sont majoritairement de nature à accélérer le déploiement des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Concernant l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR), notre gouvernement soutient particulièrement le relèvement de la rétribution unique destinée au photovoltaïque afin de contrer le ralentissement des investissements observés en 2025 notamment et de maintenir ces derniers sur la trajectoire de développement attendue.

Le Conseil fédéral précise dans le rapport explicatif (p. 1) que le recul des investissements s'observe dans toutes les catégories de puissance, et pas seulement dans celle des petites installations (< 30 kW). À l'image des Conférences des directeurs cantonaux de l'énergie et des travaux publics (EnDK et DTAP), notre Conseil estime que les conditions applicables doivent également être examinées pour les installations PV plus grandes (> 30kW), notamment sur les toits d'entreprises commerciales ou industrielles. Ces installations sont en effet efficaces d'un point de vue économique et énergétique et présentent une utilité

prépondérante pour le réseau et le système grâce à leur potentiel élevé d'autoconsommation.

Vous remerciant de votre consultation et de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :


Michèle Righetti-EI Zayadi

La présidente :


Anne Hiltbold